

Délibération nº:

DL31/2024

Objet:

Autorisation de

ECOMINERO et

avec les éco-

signature du contrat

organismes VALOBAT,

VALDELIA pour la filière

à responsabilité élargie

des déchets issus de

de construction du

bâtiment (PMCB)

produits et matériaux

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 12 décembre 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire CPS)
- Mme BERCHON (titulaire \_ CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire CPS)
- M. BLIN (titulaire CPS)
- M. CAMBON (titulaire CPS)
- M. CASSINARI (suppléant CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire CPS)
- Mme COLIN (suppléante CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire CPS)
- M. DEBRAS (titulaire CPS)
- Mme GELOT (titulaire CPS)
- M. GILBERT (suppléant CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)
- M. MASURE (titulaire CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant CPS)
- Mme PLUMAIL (suppléante CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire CPS)
- M. VIVIEN (titulaire CPS) (présent du point 1 au point 4)
- M. VIGIER (titulaire CPS)
- M. ZIANE (titulaire CPS)

#### Avaient donné pouvoir :

Monsieur GARSUAULT (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire – CPS); Monsieur GILBON (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire – CPS).

#### Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS); Mme BERT (titulaire - CPS); M. BERTIAUX (titulaire - CPS); M. CARRE (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DELAGNEAU (titulaire - CPS); M. DIDIN (titulaire - CPS); Mme DUMAS (titulaire - CPS); M. FONTENAILLE (titulaire - CPS); M. GILBON (titulaire - CPS); M. GLEIZE (titulaire - CPS); Mme HAMON (titulaire - CPS); M. HENRIOT (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LARDIERE (titulaire - CPS); Mme LEBLANC (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); M. MAJEUX (titulaire - CPS); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); Mme VALOT (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe BAY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

# DATE DE CONVOCATION

Le 05/12/2024

EN EXERCICE: 42 PRESENTS: 23 VOTANTS: 25



#### Délibération n°DL31/2024

ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIR

#### Autorisation de signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT, ECOMINERO et VALDELIA pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)

#### Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi nº 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « Loi AGEC »),

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment,

Vu les arrêtés du 30 septembre 2022 et du 6 octobre 2022 du Ministère de la Transition Ecologique relatif aux agréments des éco-organismes Valdélia, Valobat, Ecomaison et Ecominéro,

Vu l'arrêté du 17 février 2023 du Ministère de la Transition Ecologique relatif à l'agrément de l'organisme coordonnateur OCAB;

Vu la délibération DL22/2024 en date du 24 juin 2024 autorisant le Président à signer le contrat avec l'Eco-organisme Valobat pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt d'établir un partenariat avec l'ensemble des éco-organismes agréés afin de mettre en place le tri en vue du réemploi ou de la réutilisation de déchets issus de PMCB,

Considérant la délibération DL22/2024 en date du 24 juin 2024 comme étant rapportée et remplacée par la présente délibération,

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'intérêt de mettre en place la filière REP PMCB,

Approuve le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets,

Autorise le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer ledit contrat avec l'ensemble des éco-organismes agréés pour la filière PMCB ainsi que tous les documents afférents à celuici,

Dit que les recettes correspondantes seront perçues au budget dit public, section de fonctionnement.

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

ean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 18 DFC 2024

Affichée le :



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

#### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Déliberations	
Numéro de l'acte:	DL31_2024	
Date de la décision:	2024-12-18 00:00:00+01	
Objet:	Autorisation de signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT,  ECOMINERO, ECOMAISON ET VALDELIA pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)	
Classification matières/sous-matières:	1.4	
Identifiant unique:	091-200062321-20241218-DL31_2024-DE	

#### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20241218-DL31_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1176
nom original:		
DL 31 2024.pdf	application/pdf	350573
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20241218-DL31_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	350573
nom original:		
Note présentation DL 31 2024.pdf	application/pdf	78629
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20241218-DL31_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	78629

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2024 à 15h44min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 15h45min11s	l'enveloppe 1145455 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 décembre 2024 à 15h50min49s	l'enveloppe 1145455 passe en transmis
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 15h55min30s	Reçu par le miat le 2024-12-18